
Décret, motivé par la motion de Monnel, chargeant le comité des décrets d'écrire au représentant Dartigoëyte pour qu'il laisse la liberté au représentant Dario de se rendre à son poste, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Simon Edme Monnel

Citer ce document / Cite this document :

Monnel Simon Edme. Décret, motivé par la motion de Monnel, chargeant le comité des décrets d'écrire au représentant Dartigoëyte pour qu'il laisse la liberté au représentant Dario de se rendre à son poste, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 483;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31090_t1_0483_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

N. B. — J'ay jetté au bureau de la poste de Toulouse un double de la présente, mais de peur qu'elle ne s'égaré, j'envoie encore celle-cy.

On observe que lorsque ce représentant du peuple l'a fait arrêter, il ne pouvoit avoir connoissance du décret (1).

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du citoyen Dario, premier suppléant du département de la Haute-Garonne, appelé pour remplacer Julien, par décret du 14 de ce mois, et mis en arrestation à Toulouse, par Dartigoeyte, représentant du peuple ;

« Sur la motion d'un membre [MONNEL], charge son comité des décrets d'écrire à Dartigoeyte, pour qu'il laisse au citoyen Dario la liberté de se rendre sans délai à son poste (2).

25

La société populaire d'Uzès-la-Montagne félicite la Convention nationale sur son énergique décret contre les gens suspects.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Uzès-la-Montagne, 16 vent. II] (4).

Représentants du peuple souverain, vous venez de consolider la République par votre décret du 8 de ce mois contre les gens suspects ; vous avez porté la terreur dans l'âme de ces hommes qui avoient juré d'anéantir la liberté naissante ; vous avez ranimé l'énergie des patriotes. Il n'y a que les mesures révolutionnaires qui puissent nous sauver ; nous applaudissons à ce décret salutaire, vous avez bien mérité de la patrie en faisant votre devoir. Continuez, Représentants, à marcher à grand pas dans le sentier révolutionnaire ; les mesures vigoureuses que vous prenez font trembler les trônes qui sont prêts à s'écrouler, et déconcertent les ennemis de la patrie. Bientôt toutes les nations suivront l'exemple des Français et nous ne formerons qu'une même famille qui aura secoué le joug tyrannique qui pesoit sur nos têtes. Comptez toujours sur le patriotisme brûlant des sans-culottes d'Uzès-la-Montagne. Les loix qui émaneront de la Sainte Montagne seront strictement par eux exécutées. S. et F. »

DUMAS (présid.), CAUSAN (secrét.), PRADEN, COULETAIN, BASCLED.

26

De jeunes citoyennes élèves de la citoyenne veuve Leménager, section des Arcis à Paris, se présentent à la barre et prononcent un discours

(1) *Mess. soir*, n^o 576.

(2) P.V., XXXIII, 341. Minute de la main de Monnel (C 293, pl. 956, p. 8). Décret n^o 8443. Reproduit dans Bⁱⁿ, 28 vent.

(3) P.V., XXXIII, 341. *J. Sablier*, n^o 1199.

(4) C 295, pl. 993, p. 14.

qui respire l'amour le plus pur du républicanisme, en prouvant le zèle et le patriotisme de leur institutrice (1).

L'UNE D'ELLES (2). Législateurs,

Qui doit plus que vous avoir part à notre reconnaissance, encore dans l'âge de liberté, nous allions bientôt sans vos sages lois, tomber comme le reste des hommes sous le fer de l'esclavage. Mais à peine ouvrons-nous les yeux, qu'on nous montre les pilotes qui par leurs vertus et leurs talents gouvernent avec tant de sagesse le vaste vaisseau de la république.

Alors avide d'apprendre ce qu'ils nous enseignent, nous ouvrons nos livres, et n'y voyons que ce que notre cœur nous a dicté d'avance. La foiblesse de notre âge ne nous permet pas toujours de juger de l'immensité de vos travaux. Nos maîtres nous l'explique, et cela enflâme notre amour pour nos Législateurs et nous fait surmonter avec facilité les difficultés de l'étude ordinaire à notre âge.

C'est à vous, Représentans du peuple, que nous devons notre bonheur, c'est vous qui brisâtes les fers que l'on nous préparoit ; vous devîntes alors nos pères et nos bienfaiteurs.

Nous ne connoîtrons que vos lois, et nos cœurs n'étant pas gâtés par celles de l'Ancien régime concevront encore plus de dévouement pour vos sublimes leçons. Accoutumés à les suivre dès la plus tendre enfance, nous ferons passer cette ardeur dans le cœur de nos enfans, et si notre sexe ne nous offre pas la gloire de voler aux frontières, nous espérons qu'il nous procurera le bonheur de donner à la Patrie de braves défenseurs.

Voici, Législateurs, quels sont nos principes ; demeurez à votre poste pour votre gloire et la nôtre, continuez à exterminer les intrigans et que l'humanité outragée soit enfin vengée. Que tous les peuples de la terre soient contrains de vous reconnoître pour leurs maîtres en politique et les protecteurs des hommes. Vive la République, Vive la Montagne. »

Air : Mon honneur dit...

Législateurs de notre enfance

Nous vous offrons les premiers sentimens

Votre couronne est la reconnaissance [tems.

Que nos cœurs vous ont vouée pour tous les

Sur la Montagne contemplons nos modèles

Leurs vertus doivent toujours nous guider

Mais pour cela il faut des cœurs fidèles

C'est ce qu'ici nous avons toutes juré (3).

(Applaudissemens.)

(1) P.V., XXXIII, 341.

(2) Lettre d'envoi, 25 pluv. II (C 295, pl. 993, p. 12) : « Citoyen président,

Le feu qui sort de l'incorruptible Montagne, a enflammé le cœur de mes jeunes élèves, et le mien, du plus pur patriotisme, et leur a fait concevoir le désir d'en faire part aux représentans du peuple en prononçant un discours qui ne sera sûrement pas digne des législateurs, mais au moins il sera l'expression de leurs véritables sentimens.

J'ai l'honneur d'être avec respect....

V^{vo} Le Ménager ».

(3) C 295, pl. 993, p. 13. Mention dans Bⁱⁿ, 25 vent.; *J. Lois*, n^o 534; *J. Matin*, n^o 580.